

Conférence de l'ACPR du 18 décembre 2014

Discours introductif de M. Jean-Marie Levaux *Vice-président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution*

Mesdames, Messieurs,

Introduction

Je suis heureux de vous accueillir ce matin pour une nouvelle conférence de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui sera consacrée aux ultimes étapes avant l'entrée en vigueur de Solvabilité II

Cette conférence s'inscrit dans notre trajectoire de préparation au futur régime prudentiel, et permettra de mesurer les avancées depuis la précédente conférence, tenue il y a six mois. En effet, et nous aurons l'occasion d'y revenir durant la matinée, le cadre réglementaire est en voie de finalisation, tandis que l'exercice préparatoire mené en 2014 est riche d'enseignements. Je souhaite donc en préambule à cette conférence et avant que ces points ne soient exposés de manière plus détaillée, dresser un bilan d'étape, et préciser les prochaines échéances pour 2015.

Solvabilité II est en voie de finalisation

Malgré l'ampleur des travaux qui restent encore à mener dans des délais très serrés pour aboutir à un cadre définitif, les différents chantiers réglementaires, tant au niveau européen qu'au niveau national, progressent, dans le respect des échéances préalablement fixées.

Au niveau européen, tout d'abord, les textes sont en cours de finalisation.

L'acte délégué, adopté en octobre 2014 par la Commission, est actuellement revu par le Conseil et le Parlement européen. Sa publication définitive au Journal Officiel de l'Union Européenne, prévue courant 2015, pourrait finalement intervenir plus rapidement qu'initialement prévu.

Un premier ensemble de textes de niveau 3 a été définitivement adopté par l'Autorité européenne des Assurances (l'EIOPA) et transmis à la Commission le 31 octobre 2014. Cette version finalisée en anglais tient compte des nombreux commentaires de l'industrie reçus au cours de la phase de consultation. La version française de ces orientations devrait être disponible au début de l'année 2015.

Un second lot d'orientations est en consultation publique depuis le début du mois, l'adoption par l'EIOPA étant prévue d'ici au 30 juin 2015.

Je tiens à rappeler que chacune de ces étapes est l'occasion pour les organismes de prendre connaissance des textes, de participer à leur discussion, et de s'appropriier leur contenu rapidement et de manière concrète.

Au niveau national, la mise en œuvre du cadre prudentiel est également bien avancée.

Comme vous le savez en effet, la Direction Générale du Trésor et la Direction de la Sécurité Sociale, en lien avec les experts de l'ACPR et de l'ANC, poursuivent la préparation de la transposition de la directive en droit français. Vos fédérations professionnelles ont également été très largement consultées, et pris une part active aux discussions, afin de créer un cadre juridique clair et adapté aux spécificités du marché français.

Les débats, s'ils sont légitimes et nécessaires, doivent désormais être aussi ciblés et délimités que possible, afin de respecter à la fois l'esprit des dispositions européennes mais surtout l'échéance de transposition du 31 mars 2015.

À ce sujet, nous aurons aujourd'hui l'honneur d'accueillir à la tribune le sous-directeur assurances à la Direction générale du Trésor, Monsieur Thomas Groh, qui nous parlera plus en détail des dernières avancées en matière de transposition.

L'exercice préparatoire 2014 est une étape importante aux résultats globalement satisfaisants

Les exercices préparatoires constituent des étapes importantes tant pour l'ACPR que pour l'industrie, afin d'apprécier concrètement l'état d'avancement des organismes et les marges de progrès restantes afin d'être fin prêts au 1^{er} janvier 2016.

L'exercice 2014 a suscité une forte mobilisation de l'industrie. En effet, 99% du marché vie et 89% du marché non vie français a remis l'ensemble des états de *reporting* demandés. Je me félicite d'autant plus de ce niveau élevé de participation du marché français qu'il s'agissait d'un exercice quantitatif ambitieux et très complet. Le résultat obtenu permet de placer le marché français plutôt en avance sur le marché européen. Par ailleurs, près de 200 organismes ont choisi de procéder à une remise des états au format informatique cible XBRL, et ont ainsi pu tester la fiabilité de cette solution.

Ces éléments positifs sont à saluer, mais ne doivent pas nous conduire à sous-estimer l'importance des travaux qui restent à mener pour parvenir à produire de manière fiable et dans les délais requis les informations qui seront exigées à titre annuel ou trimestriel.

Au cours de cette matinée, nous détaillerons les points d'attention ou les points d'amélioration qui ont pu être décelés, pour qu'ils puissent être intégrés à vos plans d'action. Néanmoins, votre capacité à atteindre la cible, qui comprend un nombre beaucoup plus important d'états et des échéances bien plus courtes, ne peut être mesurée par ce seul exercice préparatoire et demeure, en premier lieu, de votre responsabilité.

Nous reviendrons également sur l'exercice préparatoire d'ORSA, premier du genre, qui a donné des résultats contrastés d'un organisme à un autre. Je tiens donc à rappeler que l'ORSA n'est pas un outil visant à « rassurer » le superviseur ou à lui « faire plaisir », mais un véritable outil stratégique devant permettre aux organismes de décrire l'appréciation qu'ils portent sur les risques significatifs auxquels ils sont exposés.

Le calendrier de 2015 se précise

2015 constitue une année charnière, car il s'agira de la dernière opportunité pour les organismes d'évaluer leur niveau de préparation avant l'entrée en application de Solvabilité II. Ainsi, un dernier exercice préparatoire sera organisé, à l'échelle européenne cette fois-ci, avec une remise d'états de *reporting* annuel et trimestriel, tant au niveau individuel qu'au niveau groupe, entre juin 2015 et janvier 2016, ainsi que de l'ORSA en septembre 2015.

Par ailleurs, c'est en 2015 que les organismes pourront soumettre à l'Autorité leurs demandes d'autorisation, parmi lesquelles une dizaine de dossiers de modèles internes. Il semble, à la lumière des résultats de l'enquête annuelle Solvabilité II, que l'essentiel du volume portera sur la demande de « transitoire provisions techniques », l'une des mesures du paquet « branches longues » d'Omnibus II. Rappelons à cette occasion qu'il ne s'agit pas d'une simple autorisation, mais d'un engagement ferme des organismes de faire converger sur 16 ans leurs provisions techniques Solvabilité I vers Solvabilité II.

Ainsi les brigades de contrôle et l'ensemble des services de l'Autorité resteront très fortement mobilisés en 2015 pour accompagner les organismes dans leur préparation à Solvabilité II, mais également pour finaliser l'ensemble des règles qui devront être respectées à compter du 1^{er} janvier 2016. Je pense en particulier aux différents travaux de mise en conformité aux orientations Solvabilité II d'EIOPA, aux modalités de remise et conditions d'exemption du *reporting* trimestriel.

Ainsi, chacun mesure le délai très court qui reste pour réaliser des transformations majeures, rendues nécessaires par l'application de Solvabilité II, touchant jusqu'à la gouvernance des organismes. Chacun voit également le caractère essentiel des ultimes étapes qui vont maintenant vous être présentées. Je vous souhaite à tous et à toutes, et à ceux qui nous suivent en direct, une excellente et utile conférence.